



Harmonisation des statuts Canon / Océ

M. Kobayashi remet en cause nos acquis !

Comme vous serez moins nombreux il faudra travailler plus !

Les négociations liées à l'harmonisation des statuts collectifs et à la couverture mutuelle / prévoyance du personnel Canon et ex-Océ, ont débuté le 24 octobre 2013. La direction a planifié d'ici la fin de l'année une dizaine de réunions avec les délégations syndicales avec l'objectif d'arriver à un nouvel accord...

M. Le Disert, DRH Canon, a ouvert les négociations en annonçant qu'il n'était pas question d'harmoniser les statuts « **par le haut** » et veut remettre en cause l'accord de 2001 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail.



Concernant les congés, la direction refuse d'accorder les 30 jours issus de l'accord Canon à l'ex-personnel d'Océ, qui pour l'heure bénéficie de 25 jours de congés annuels. **M. Le Disert envisage donc de réduire le nombre de jours de congés du personnel Canon.**

Concernant le temps de travail, M. Le Disert refuse d'accorder au personnel Canon les 16 jours de RTT dont bénéficie le personnel ex-Océ. Aujourd'hui le personnel non cadre Canon bénéficie de 14 jours et les cadres 16 jours.

Concernant les 12 journées « enfants malades » Canon, M. Le Disert considère que c'est un droit excessif et veut les remettre en cause. Le personnel ex-Océ avait pour sa part 3 jours de congés pendant la 1^{ère} année de l'enfant, puis 4 jours rémunérés à 50 % entre 1 et 12 ans.

Concernant la couverture mutuelle / prévoyance, il existe une différence de cotisations liée à la répartition entre la part employeur et salarié. La répartition Canon est de 55 % pour la part employeur et de 45 % pour la part salariale. La répartition Océ est de 60 % part employeur et 40 % part salariale. M. Le Disert sans aucune discussion a indiqué que la répartition la moins favorable serait retenue, à savoir celle de Canon. Il a même ajouté qu'il ferait supporter au personnel les hausses de cotisations prévues en 2014.



Le ton est donné !

L'objectif de la Direction Générale est de profiter de « l'harmonisation » des statuts pour remettre en cause nos avantages acquis et les ramener au minimum légal. La politique d'économies et de rigueur imposée par M. Kobayashi est au cœur de ces soi-disant négociations !

Pour la CGT, il n'est pas question d'accepter une remise en cause injustifiée de nos acquis. N'oublions pas que notre statut est le **fruit de nombreuses actions du personnel**. D'ailleurs, l'accord sur la réduction du temps de travail avait conduit les salariés en 2001 à se mobiliser durant 5 jours pour faire aboutir leurs revendications.

LE
MÉPRIS

M. Kobayashi, depuis son arrivée, n'a apporté aucun point positif au personnel. Après avoir imposé la rigueur salariale, une dégradation des conditions de travail faute d'investissements, il veut à présent profiter de la fusion Canon / Océ pour supprimer 453 postes et remettre en cause au passage notre statut social.

Aujourd'hui le personnel n'a rien à attendre de M. Kobayashi, sauf du mépris ! Son objectif est, tel un mercenaire, de boucler sa mission en France sans aucun état d'âme ce qui lui vaudra sûrement tous les mérites du groupe et bien entendu une promotion.

La Direction ne propose rien... ne négocie rien et joue la montre !

L'argument de M. Le Disert, à savoir que cela coûterait trop cher compte tenu de l'intégration des effectifs d'Océ n'est pas recevable, puis qu'il est prévu de supprimer un nombre de postes à peu près équivalent.

Dans le contexte actuel de l'Entreprise, où le « travailler mieux » est loin d'être une réalité pour les salariés, il est vrai que les quelques journées de congés supplémentaires compensent à peine la situation stressante et dégradée en termes de conditions de travail qui est imposée par la Direction.

L'heure n'est plus au social chez Canon, le personnel doit payer...



M. Le Disert a été très arrogant lors des réunions allant jusqu'à nous provoquer en pariant sur la résignation du personnel...

Comme nous l'avons déjà indiqué, trop c'est trop !

Face à un tel mépris et au refus de la direction de négocier, le personnel doit se mobiliser contre la remise en cause des emplois et des acquis !

Tous ensemble



Pour nos emplois

Et nos acquis

